

O. I. X. Macti animo estote Dilecti Filii et viriliter agite in Deo fidentes, cujus causae servitibus hujus apostolicae cathedrae doctrinis innivi. (Bref de Pie IX à la LIBERTÉ.) M. V. X. Libenter et cum perspicacitate Vobis in eo ministerio quo purgimini propositum esse frater movitis adhaerere quae ab hac Sancta Sede catholicae scriptoribus sunt tradita. (Bref de Léon XIII à la LIBERTÉ)

LA LIBERTÉ

Journal quotidien politique et religieux

ABONNEMENTS	3 mois.	6 mois.	Un an.	BUREAUX : Grand'Rue, 13, à Fribourg	Les annonces sont reçues par MM. ORELL, FUSLI & C ^{ie} , à FRIBOURG. — Prix de la ligne : 10 cent. pour le canton, 15 cent. pour la Suisse, 20 cent. pour l'étranger.
SWITZERLAND	Fr. 6	11	20	La rédaction rend compte des ouvrages qui lui sont adressés.	
UNION POSTALE	10	19	36	Prix du numéro : 10 centimes.	

Les directions du Pape

II

Nous avons examiné hier, en réponse au *Confédéré*, un passage de l'Encyclique aux évêques portugais, passage qui s'adresse spécialement aux journalistes catholiques. Il n'a pas été difficile de montrer que l'interprétation donnée de ce passage par l'organe du radicalisme et de l'irrégularité ne soutient pas une minute d'examen.

Aujourd'hui nous aborderons un autre passage de la même Encyclique, dont le *Confédéré* cherche également à tirer parti contre les catholiques fribourgeois. Nous ne ferons pas comme notre contradicteur, qui détache soigneusement deux ou trois lignes, et, en les séparant du contexte, leur fait dire tout ce qu'il veut. Selon notre habitude, nous allons mettre sous les yeux le passage tout entier, afin que le lecteur puisse apprécier en connaissance de cause la pensée du Souverain-Pontife :

Le premier et suprême devoir des catholiques et, notamment du clergé, c'est de ne jamais professer, de ne jamais entreprendre quoi que ce soit qui s'écarte de la foi ou du respect envers l'Eglise ou qui soit incompatible avec la conservation de ses droits. Au demeurant, quoiqu'il soit libre à chacun d'avoir sa propre opinion sur les affaires purement politiques, pourvu qu'elle ne répugne pas à la religion et à la justice, et bien qu'il soit permis à chacun de soutenir son opinion d'une manière honnête et légitime, vous savez cependant, Vénérables Frères, combien pernicieuse est l'erreur de ceux, s'il en est chez vous, qui ne distinguent pas assez les affaires sacrées des affaires civiles et qui font servir le nom de la religion à patronner les partis politiques.

En employant donc la prudence et la modération voulues, non seulement il n'y aura plus lieu à suspicion, mais on verra aussi s'affermir cette concordie des catholiques que Nous désirons si ardemment. Que si, par le passé, il a été difficile de l'obtenir, c'a été parce que beaucoup se montrant plus tenaces peut-être dans leurs opinions qu'il ne le faudrait, ont cru ne devoir se désister en rien ni pour aucun motif de l'attachement à leur parti. Or, bien qu'on ne puisse réprouver cet attachement lorsqu'il reste dans de certaines limites, il n'en est pas moins vrai qu'il s'oppose grandement à la réalisation de cette concordie suprême et si désirable.

Il vous appartient, Vénérables Frères, de consacrer toute l'efficacité de votre sollicitude et de votre action diligente afin que, une fois tous les obstacles écartés, vous réalisiez l'union salutaire des esprits. Cela vous sera d'autant plus aisé si, dans une affaire de si haute importance, vous mettez la main à l'œuvre non pas séparément, mais en y faisant converger vos efforts communs.

Le *Confédéré* n'a eu garde de reproduire cet exposé, qui forme un tout dont les diverses parties contribuent à rendre la pensée du Chef de l'Eglise; il en a détaché les trois lignes qui ont trait à « l'erreur de ceux qui ne distinguent pas assez les affaires sacrées des affaires civiles, et qui font servir le nom de la religion à patronner les partis politiques. »

Si nous admettions la citation ainsi

tronquée, nous arriverions à des résultats évidemment contraires à la pensée du Pape. Non seulement l'attitude des catholiques fribourgeois se trouverait entachée d'erreur, mais il en serait de même des catholiques de Genève, du Jura, du Tessin et d'autres cantons encore. Serait également condamnée la conduite des catholiques de la Belgique, de la Hollande, la ligne politique suivie par le Centre allemand. Que dis-je? Le Pape se condamnerait lui-même, car n'a-t-il pas, tout dernièrement encore, prescrit aux catholiques italiens une ligne de conduite politique, au nom même de la religion, ligne politique qui se résume dans ces deux points : abstention dans les élections législatives, participation au vote dans les élections purement administratives.

L'on échappera à ces conséquences pour le moins singulières, si l'on prend la pensée du Pape, non pas dans un passage isolé, mais dans l'ensemble du texte ci-dessus. Léon XIII commence par poser la réserve qu'un parti n'entendra rien « qui s'écarte de la foi ou du respect envers l'Eglise ou qui soit incompatible avec la conservation de ses droits. » Il n'admet la liberté d'opinion que « sur les affaires purement politiques », et encore en posant la restriction que l'opinion dont il s'agit « ne répugne pas à la religion et à la justice. »

Que si ces conditions ne sont pas remplies, qu'arrive-t-il? C'est que vous avez deux sortes de partis politiques : les uns qui mettent en péril la liberté ou les droits de l'Eglise, les autres qui ont la tâche de défendre ces libertés et ces droits. Dans ce cas il arrive, par la force des choses, que la défense doit se porter sur le terrain où l'attaque se produit. Si les droits de l'Eglise sont mis en péril par les agissements politiques d'un parti, il faut bien que les catholiques défendent leurs droits religieux et la cause de l'Eglise sur le terrain politique. Il ne s'agit pas là d'une confusion évidemment erronée entre les affaires sacrées et les affaires civiles; mais il faut éviter d'aller à l'extrême contraire, c'est-à-dire à la séparation qui, pas plus que la confusion, n'est conforme à la doctrine de l'Eglise. La vérité est entre les deux erreurs opposées; elle est dans la distinction combinée avec la coopération. La politique est distincte de la religion, mais la politique doit défendre la religion, à laquelle elle est subordonnée. C'est ainsi que l'entendent les catholiques fribourgeois.

Nous comprenons que cela déplaie au *Confédéré* et à ses alliés. Les ennemis de l'Eglise seraient enchantés que celle-ci eût les mains liées sur le terrain politique, parce qu'alors ils pourraient se porter contre elle à toutes les entreprises et vaincre sans combat. Mais c'est si peu la pensée du Pape que, tout récemment, il a promulgué l'Encyclique sur la Constitution chrétienne des Etats, dans le but d'affir-

mer les vrais principes de la politique, et d'indiquer le terrain sur lequel l'action des catholiques doit se porter pour défendre la religion dans les choses de la vie publique.

Si les catholiques fribourgeois avaient fait erreur dans le programme politique qu'ils ont adopté et qui consiste à mettre les forces sociales et politiques au service de la religion, à qui appartiendrait-il de les détromper? Est-ce au *Confédéré*, si bon juge, comme on sait, des questions qui se rapportent à la doctrine catholique? Est-ce au *Bien public*? Est-ce à tel ou tel théologien d'estaminet qui lance ses oracles et ses anathèmes entre deux verres de vin ou d'eau-de-vie? Evidemment non. Les interprètes autorisés de la pensée du Pape, ce sont les évêques. Léon XIII a cru devoir rappeler expressément ce principe élémentaire de la vie de l'Eglise. « Il vous appartient, écrit-il aux évêques portugais, de consacrer toute l'efficacité de votre sollicitude et de votre action diligente, afin que, une fois tous les obstacles prudemment écartés, vous réalisiez l'union salutaire des esprits. »

Ainsi, nos guides en cette matière, ce sont nos évêques, sous l'autorité et la direction suprême du Pape. Faut-il rappeler ici les enseignements émanés des évêques de Lausanne depuis que le peuple a été admis à la participation à la vie politique? Faut-il citer ou résumer les directions données d'abord par Mgr Tobie Yenny, puis par Mgr Marilley et rappelées par Mgr Cosandey, directions qui n'ont pas été, que nous sachions, désavouées ou réformées par le prélat aux fortes doctrines que le Chef de l'Eglise nous a donné pour guide et pour pasteur? Faut-il enfin rappeler les témoignages d'encouragement et de satisfaction que la *Liberté* a, depuis sa fondation, reçus de Pie IX et de Léon XIII, témoignages qui ont été pour elle un puissant stimulant à persévérer dans son programme qui consiste, comme nous l'avons déjà dit, à défendre l'Eglise partout où elle est attaquée, et surtout sur le terrain politique où la campagne est menée en Suisse contre elle par tous ses ennemis, sous l'impulsion des Loges maçonniques?

Nouvelles fédérales

La déviation du plan primitif. — Le chemin parcouru par la question de l'alcoolisme, qui s'en va échouer au monopole, est ainsi caractérisé par le *Nouveliste* :

La question de l'alcoolisme a fait du chemin depuis le jour où fut jeté le cri de guerre contre les alcooliques. Les échos du palais fédéral retentirent aux accents pathétiques des philanthropes, des amis de l'humanité, des patriotes pris de soucis pour l'avenir de la race helvétique; puis tout doucement on fit dévier la question, elle devint une grande combinaison fiscale, les alcooliques devaient sauver la caisse; plus ils s'abrutissaient et plus

les finances devenaient prospères; après le sacrifice d'Abraham, celui des alcooliques devenait pyramidal. Mourir pour la patrie, ou plutôt sauver la patrie en buvant, c'était cependant bien la philosophie de la chose. Et quelques esprits mal faits se plaignirent. On ferma la bouche à tous en faisant miroiter aux yeux la perspective d'une répartition du butin de Bourgogne.

Aujourd'hui l'affaire subit une nouvelle incarnation, elle passe au rouge politique; la croix bleue de la tempérance devient la croix blanche de l'unité, c'est le monopole qui sort de la bouteille de schnaps. Mais quel titre vaton donner à cette loi d'exécution? Nous proposons : Projet de loi destiné à populariser les boissons nationales, ou encore : Projet de loi pour l'extinction de l'alcoolisme par les procédés homéopathiques.

Palais fédéral. (Corresp. de Berne). — On parle toujours du nouveau palais fédéral. Dans nos régions officielles, il a été décidé que l'ancien hôpital de l'Isle sera en quelque sorte reconstruit de façon à former une aile du nouveau palais projeté. L'autre aile serait formée du palais actuel. On arriverait ainsi par une série de constructions successives et de crédits extraordinaires à exécuter l'un des gigantesques plans élaborés par des architectes renommés. Donc, tôt ou tard le Casino actuel et ses environs immédiats seraient destinés à voir s'élever en leur lieu et place les salles des conseils de la nation et des cantons suisses.

Projets d'agrandissement. (Corresp. de Berne du 15 octobre). — L'édilité de la capitale helvétique ne s'oppose pas, cela va sans dire, à l'embellissement de la ville de Berne. Comme vous savez, la maison fédérale a besoin de toujours plus d'espace, alors même qu'elle a définitivement installé les administrations centrales des postes et télégraphe près de la gare. L'hôpital de l'Isle reconstruit est particulièrement destiné à recevoir le Département militaire fédéral.

Quant au palais du Jura-Berne-Lucerne, le secret de polichinelle c'est qu'il est d'avance réservé à la direction des chemins de fer suisses rachetés par la Confédération. Il n'a été construit si grand que pour cette destination. En cas de guerre, il sera le siège de nos diverses Compagnies ferrugineuses, provisoirement centralisées sous les auspices de l'état-major, qui y a déjà plusieurs bureaux.

Enfin, comme la poste centrale, la poste d'arrondissement et la poste locale commencent à manquer passablement de place dans le bâtiment actuel, on a, dit-on, discuté la question d'installer toute l'administration locale et centrale des télégraphes dans l'ancienne caserne de cavalerie située entre la porte d'Aarberg et l'hôtel des postes actuel.

Nouvelles des cantons

Tracasseries radicales. — La municipalité radicale de la ville de Zoug avait condamné deux ecclésiastiques à une amende de 1 franc pour n'avoir pas assisté à l'inspection des pompes. Obliger des prêtres à revêtir le costume de pompiers et à monter les échelles, voilà qui est bien radical! Heureusement le conseil d'Etat ne l'a pas entendu ainsi; considérant que dans la prati-

Dépêches télégraphiques

LONDRES, 15 octobre.

La dernière démarche du cabinet anglais auprès des puissances en faveur de la Bulgarie est restée infructueuse. Plusieurs cabinets n'ont fait aucune réponse.

La triple alliance paraît consolidée et la Russie a pleine liberté d'action à l'égard de la Bulgarie. Cette circonstance sauvegardant l'amour-propre de la Russie, on espère qu'elle s'abstiendra de résolutions précipitées.

PARIS, 15 octobre.

Le bruit court dans les cercles opportunistes qu'à la suite des dernières décisions de la commission du budget, M. Sadi-Carnot serait décidé à se retirer, estimant que sa présence pourrait gêner les évolutions auxquelles le gouvernement voudrait se prêter.

VARSOVIE, 15 octobre.

Les journaux polonais parlent beaucoup des préparatifs militaires de la Russie. Ils disent que 4 divisions d'infanterie, qui étaient à Pskof et à Dunabourg notamment,

ont reçu l'ordre de marcher vers la frontière autrichienne. De plus, un corps de 25,000 hommes réuni pour des manœuvres entre Kischeneff et Bender aurait été dirigé sur Odessa et des wagons auraient été réunis sur les lignes de fer pour le transport des troupes.

VIENNE, 15 octobre.

On assure dans les cercles officiels que les bruits de guerre mis en circulation par les journaux de Paris et de Londres n'ont aucun fondement sérieux.

L'Europe centrale est décidée à maintenir de bons rapports avec la Russie.

L'Allemagne et l'Autriche comptent sur le mouvement des esprits en Bulgarie et sur les craintes de l'Europe occasionnées par les faits de Sofia pour repousser les prétentions de la Russie.

L'idée d'un second congrès de Berlin prend de la consistance.

BERNE, 15 octobre.

Soixante-neuf projets avaient été présentés comme modèle de la nouvelle pièce de 5 francs; le jury de concours n'a décerné qu'un second prix (il concerne le projet

portant une Helvétia ayant un bandeau), et quelques mentions honorables. Les noms seront publiés plus tard. Il a été fait abstraction d'un premier et d'un troisième prix. En somme, le concours n'a eu qu'un résultat médiocre. Les dessins seront la semaine prochaine exposés publiquement.

BERNE, 15 octobre.

Les membres du Conseil fédéral sont assez divisés sur l'attitude à prendre en présence des résolutions prises à Bâle par la Commission du National pour le projet de législation sur les spiritueux; cependant, il est probable que la majorité du conseil adhèrera mais conditionnellement; il s'agirait d'abord d'examiner et d'étudier l'attitude probable de nos divers partis politiques, des associations ouvrières et des catholiques de la Suisse allemande en particulier. Ces derniers tiendraient entre leurs mains la décision éventuelle.

Dernières dépêches

Paris, 16 octobre.

Tous les télégrammes de Berlin, Vienne et Saint-Petersbourg, ainsi que les jour-

naux anglais, annoncent que la Russie n'occupera pas la Bulgarie.

Londres, 16 octobre.

De violents orages ont éclaté hier en Angleterre et en Irlande. Les dégâts sont considérables.

On signale de nombreux naufrages.

Rome, 16 octobre.

Tous les bruits mis en circulation sur une prétendue maladie du Saint-Père sont de pures inventions.

Sa Sainteté jouit d'une excellente santé.

Rome, 16 octobre.

La Gazette de Cologne confirme la nouvelle que l'Italie demanderait des compensations territoriales en échange du renouvellement de la triple alliance.

Berne, 16 octobre.

Le Conseil fédéral a reçu l'adhésion de plusieurs notabilités industrielles disposées à se rendre à Berlin pour l'élaboration du traité commercial; la liste ne sera publiée que lorsqu'elle deviendra définitive.

que et suivant un usage constant le clergé est dispensé du service des pompes, il a levé l'amende.

Mais la municipalité radicale a persisté dans sa ridicule décision. D'abord elle a recouru au Conseil fédéral, puis, cette autorité s'étant déclarée incompétente, elle s'est adressée au Tribunal fédéral, qui a aussi écarté le recours comme tardif.

Recours tessinois. — On sait que le gouvernement tessinois a chargé M. le professeur König, à Berne, de répondre en son nom au recours, porté au Conseil fédéral et au Tribunal fédéral par les radicaux contre la nouvelle loi ecclésiastique du Tessin. Le recours au Tribunal fédéral sera jugé le premier. M. König soutiendra, entre autres, que pour que le recours fût recevable, il devrait être dirigé, non pas contre la loi, mais contre l'application de la loi à un cas concret.

Transfiguration. — A maintes reprises déjà, les journaux ont constaté que, dans telle ou telle soirée très claire, on a pu contempler un peu après le coucher du soleil, par exemple de la terrasse de la cathédrale à Berne, un curieux effet de lumière produit sur la Jungfrau : une vaste croix blanche y apparaît, se dessinant nettement, même à l'œil nu, sur le fond vivement coloré en rouge des neiges éclairées par la seconde coloration ; la silhouette de la montagne forme un gigantesque écusson qui offre ainsi une splendide représentation du drapeau fédéral.

D'après le *Bieler Anzeiger*, ce spectacle a pu être encore observé de Bienne dans toute sa majesté vendredi dernier dans la soirée.

Le crime de Zurich. — Le lundi 27 septembre, vers 11 heures du soir, des passants virent dans une des petites rues désertes et peu fréquentées qui avoisinent l'école polytechnique, un individu qui paraissait s'entretenir avec une mendiante, la femme Meier, âgée de 60 ans. Vers minuit des passants trouvaient le cadavre de cette malheureuse gisant dans une flaque de sang. Le corps portait de nombreuses blessures, la mâchoire était brisée, l'os de la joue droite était également brisé, enfin le corps avait subi des mutilations que la plume se refuse à décrire. Non loin du corps, on découvrit une casquette oubliée. C'était le seul indice.

La police commença par s'occuper des gens qui, dans la matinée du 28, avaient été vus nu-tête; elle fit en outre une razzia de sujets suspects, la plupart furent relâchés; l'un d'eux avoua avoir commis un vol de mille francs à Bienne, mais le véritable auteur du crime n'avait pas encore été découvert. Enfin, samedi dernier, on arrêta un ouvrier de fabrique nommé Gottschall, âgé de 31 ans, qui avait passé une partie de la nuit du 27 au 28 dans un cabaret de Niederdorf. Gottschall était nu-tête, il avait prononcé devant trois personnes quelques paroles suspectes, il était sans travail, il vagabondait, on l'avait vu suivre la mendicante. Pressé par le directeur de la police, Gottschall fit des aveux, il invoqua comme circonstance atténuante le fait qu'il avait bu. Nous avons donc là une nouvelle et terrible conséquence de l'abus des boissons alcooliques.

Correspondance vaudoise

Lausanne, 15 octobre.

La vendange. — Alcoolisme. — Magasins d'épicerie. — La Gazette. — Saint-Loup. — L'esprit mômier.

La vendange se fait par un déplorable temps de pluie et de vent froid. La neige

couvre la cime et même les flancs de nos montagnes, ce qui ne contribuera pas à la hausse des vins.

Généralement la récolte sera abondante. Les prix ne sont pas encore définitivement fixés. Il faut espérer qu'ils ne seront pas plus élevés que l'an passé, sinon inférieurs, car il est incontestable que le prix exagéré du vin, pendant les dernières années, a été une des causes principales des progrès effrayants de l'alcoolisme dans la Suisse et jusque dans le canton de Vaud. J'ai pris des informations auprès d'un grand nombre de cafetiers et d'aubergistes; tous s'accordent à dire que la vente du schnaps a baissé, pendant cette dernière année, et que les habitués sont plus ou moins revenus à la consommation du vin. Cette diminution était attribuée au prix du vin plus abordable pour la bourse de l'ouvrier et du paysan.

Cependant l'alcoolisme reste encore même parmi nos populations vaudoises un fléau dont les ravages sont effrayants. Il y a certains villages où la boisson ordinaire, soit à l'auberge, soit dans la famille, est le maudit schnaps. Mais cela n'est pas étonnant, puisque la liberté de commerce accorde toutes les facilités voulues pour ouvrir ces officines de l'empoisonnement et de la démoralisation du peuple.

La Confédération étudie enfin les remèdes à apporter à cette plaie sociale; ils seront proposés au Conseil national prochainement; il faut que les mandataires du peuple mettent dans la main des autorités fédérales et cantonales un vigoureux balai pour nettoyer la patrie de tous les débits clandestins, qui sont en premier lieu les magasins d'épicerie. Le schnaps démoralise et tue principalement la famille. Or, ce n'est pas à l'auberge qu'elle fait ses provisions d'alcool, mais au magasin d'épicerie. Sous prétexte de bougie, de choréore ou de café, la femme, l'enfant, vont acheter le facon d'eau-de-vie, qui à midi, le soir et même déjà le matin remplace la soupe et le laitage. Que de mères de famille ont pris au magasin d'épicerie la funeste habitude du schnaps! Aussi veut-on atteindre le fléau alcoolique qui ronge la famille et sème dans son sein et dans celui de la société la graine féconde de futurs schnapsateurs, il faut l'attaquer en premier lieu au magasin d'épicerie. Nous espérons que cette question des débits clandestins sera sérieusement étudiée dans les Conseils de la nation.

On attend encore ici comme à Fribourg, une rectification de la *Gazette de Lausanne*, au sujet du couvent d'Auxerre, mais il paraît qu'à travers ses lunettes d'épais préjugés pour tout ce qui est catholique et conservateur, malgré ses allures austères et ses prétentions de libéralisme, elle n'a pas encore pu ou plutôt voulu apercevoir la vérité. Bien plus, dans son numéro de mercredi, elle se fait le porte-voix d'une nouvelle calomnie à l'adresse de quelques religieux de Lyon. Cependant il me semble entendre les foudroyants accents d'indignation, les protestations retentissantes et les appels à la liberté de conscience, à l'inviolabilité du domicile, etc., que la *Gazette* aurait jetés, avec raison, à tous les échos du pays et de l'univers, si le fait s'était passé pour une de ses diaconesses et si l'asile de Saint-Loup avait été envahi et saccagé pour arracher de force une des jeunes personnes qui s'y réfugiaient. Allons donc, un peu de courage et de loyauté, même en faveur des couvents, car les principes de liberté individuelle et d'inviolabilité du domicile doivent unir tous les honnêtes gens, surtout en des temps d'anarchie, où tout est permis à la canaille! Mais non, lorsqu'il s'agit d'une cause catholique, il ne faut pas attendre plus de loyauté du sectaire mômier que du radical, je dirai même qu'il y a souvent

moins à espérer. Il faut vivre au sein de cette gent méthodiste, dont les rangs grossissent chaque jour, pour avoir une idée des préjugés ridicules et de la haine qui grouillent dans ces cœurs évangéliques envers tout ce qui porte l'empreinte du catholicisme.

Nouvelles de l'étranger

Lettre de Paris

(Correspondance particulière de la Liberté.)

Paris, 14 octobre.

Coup d'œil à l'étranger.

Encore une fois, les affaires de Bulgarie concentrent l'attention de l'Europe.

Les élections de dimanche dernier, pour la nomination de la Sobranié qui est appelée à donner un successeur au prince Alexandre de Battenberg, ont infligé un échec complet à la politique russe.

Malgré les efforts du général Kaubars en vue de faire reculer la date des dites élections, malgré le prestige, les objurgations et les promesses de l'envoyé extraordinaire du czar, les électeurs bulgares se sont rendus en très grand nombre au scrutin et ont nommé, dans la proportion de 95 %, des députés hostiles à l'influence de la Russie et favorables au gouvernement de la régence, c'est-à-dire au prince Alexandre.

Comme on le voit, la situation se complique, et l'on se demande avec une certaine anxiété, quelle détermination va prendre le cabinet de Saint-Petersbourg pour aplanir les difficultés qui s'opposent à la réalisation de ses projets de domination dans les Balkans.

Nous savons bien que la Russie a déclaré que les élections de dimanche étaient illégales et que, par suite, elle considérait la constitution de la nouvelle Sobranié et les actes qu'elle pourrait commettre comme frappés d'avance d'une nullité absolue. Mais cette déclaration, en admettant, ce qui est à peu près certain, que le gouvernement provisoire de Sofia n'en tienne aucun compte, peut-elle modifier l'état des choses actuel? Et sur quoi la Russie a-t-elle le droit, en effet, de s'appuyer pour prononcer ainsi l'illégalité des élections bulgares? Dans ce cas, le gouvernement de la régence, lui aussi, devrait être considéré comme illégal et, cependant, institué au lendemain de l'abdication du prince Alexandre, aucune protestation n'a été formulée contre la légalité de sa constitution. Apparemment, s'il a cru pouvoir procéder à l'élection de la Sobranié, à une date à sa convenance et non à celle de la Russie, le gouvernement de Sofia n'a fait qu'user de son droit. La question d'illégalité soulevée par la Russie a donc besoin d'être appuyée par des arguments autrement puissants et efficaces que ceux contenus dans une simple note diplomatique.

En un mot, la situation, en Bulgarie, se réduit à ce dilemme : ou les Russes renonceraient à leurs projets d'occupation, et alors le prince Alexandre reviendrait prendre tout naturellement possession de son trône; ou bien la Russie interviendrait, les armes à la main, pour renverser le gouvernement provisoire et en établir un autre à sa guise, c'est-à-dire entièrement dévoué à ses intérêts.

Il n'y a pas, pour le moment, d'autre issue, attendu que, dès sa première séance, la Sobranié ne manquera pas d'annuler le détronement du prince de Battenberg et de rappeler le jeune souverain en Bulgarie.

C'est donc la paix ou la guerre, selon que la Russie se décidera à abandonner ou à poursuivre résolument ses projets de domination dans les Balkans. Mais nous inclinons à croire qu'elle s'est trop avancée pour pouvoir maintenant reculer, et que le conflit est aujourd'hui arrivé à cet état aigu qu'il ne peut plus guère être résolu pacifiquement.

Il n'est plus douteux que l'Autriche et l'Allemagne laisseront carte blanche au gouvernement de Saint-Petersbourg. Quant à l'Angleterre qui, après avoir poussé le prince Alexandre à la résistance contre l'influence russe, a assisté impassible à sa chute, sortira-t-elle enfin de son rôle louche et astucieux? Per-

mettra-t-elle que la question bulgare soit résolue sans elle et contre elle? c'est assez probable; et ce qui le prouve, c'est de la voir chercher, au moment critique, une diversion aux embarras suscités par les fautes de sa politique. En effet, depuis quelques jours, les journaux anglais sont partis en guerre contre la France, qu'ils accusent de vouloir sortir de son recueillement vis-à-vis de l'Allemagne. Cette campagne de presse n'a d'autre but que de donner le change à l'opinion publique sur l'impuissance et l'isolement où se trouvent nos bons amis les Anglais, en présence des éventualités qui se préparent.

Les affaires de Bulgarie, il est vrai, ne sont pas les seules qui préoccupent, à cette heure, John Bull, il y a aussi la question d'Egypte. Et c'est cette dernière question surtout qui rend l'Angleterre nerveuse et qui inspire à ses journaux les conseils de prudence et les menaces dont ils se montrent si prodigues envers la France.

Il se pourrait, cependant, que les appréhensions de l'Angleterre ne fussent pas sans quelque réalité et, qu'avant peu peut-être, non seulement la question bulgare mais aussi la question d'Egypte soient l'une et l'autre résolues malgré elle et contre elle.

**

Les décisions de la commission du budget prouvent, une fois de plus, que le ministère n'a aucun prestige. Il importe que l'impôt sur le revenu soit fixé pour l'exercice 1887 à un chiffre très modéré. Du moment où le principe de cet impôt vexatoire est admis, il faut s'attendre à un fâcheux contre-coup sur le marché des rentes françaises.

L'attitude de la presse anglaise et surtout du *Times*, à l'égard du cabinet Freycinet, devient de plus en plus hostile. Nos voisins d'outre Manche nous sont médiocrement reconnaissants de leur avoir abandonné l'Egypte; tout au moins leur reconnaissance ne se traduit que par des injectives.

La correspondance parisienne du *Times* prétend que les provocations à l'adresse de l'Angleterre et de l'Allemagne sont passées, en France, à l'état épidémique.

La rentrée des Chambres s'est effectuée sans incident qui mérite réellement d'être signalé. Les députés se félicitent de se retrouver et échangent force poignées de mains.

Dans les couloirs, on assurait que le cabinet ne ferait pas de la question budgétaire une question de confiance. Le ministre des finances lui-même ne se retirerait que si le principe de l'impôt sur le revenu était voté par la Chambre.

Université catholique de Louvain

L'ouverture des cours de l'Université catholique de Louvain pour l'année académique 1886-1887, a eu lieu mardi. Elle a été précédée, comme de coutume, de la messe solennelle du Saint-Esprit, célébrée en l'église collégiale de St-Pierre, par Mgr Cartuyvels, vice-recteur de l'*Alma Mater*.

Il n'y a pas eu, cette année, de séance solennelle de rentrée à la Salle des promotions, Mgr Pieraerts n'étant pas encore entièrement rétabli de l'indisposition qui lui interdit la parole publique.

Mgr le Recteur magnifique de l'Université a néanmoins fait distribuer un rapport imprimé sur la situation du grand établissement confié à son administration.

Nous recevons communication de ce document qui atteste la prospérité croissante de l'Université catholique de Louvain et se termine par de judicieuses considérations sur le rôle de la jeunesse catholique à notre époque.

Le congrès des juristes catholiques

Mardi matin, à huit heures, a eu lieu à Lille l'ouverture du congrès des juristes catholiques, sous la présidence de M. Lucien Brun.

La messe a été dite par Mgr Hautcœur, recteur de l'Université catholique.

La France juive

Les Juifs et les Francs-Maçons

Le cerveau réclame ces toniques plus impérieusement encore que l'estomac. Bacchus, qui a porté tant de noms dans l'antiquité, s'appelaient Liber aussi souvent que Dionysios, il libère, en effet, il délivre les déshérités des chaînes de la réalité, il délire les cœurs. Dans une halte de repos au cabaret, l'ouvrier organise le monde à sa façon entre deux tournées; il voit accompli ce rêve d'un bonheur chimérique qui lui échappe toujours, il est en possession du seul idéal qu'on lui ait laissé. Comme le Centaure du Louvre, auquel le Génie de l'ivresse a lié les mains derrière le dos, le peuple est le prisonnier de l'alcoolisme.

Ce qui est terrible c'est que ce n'est ni du vin, ni de l'eau-de-vie que l'on vend au prolétaire, c'est un mélange sans nom, un poison véritable.

La Maçonnerie semble avoir perfectionné ou du moins modernisé certains de ses procédés. Autrefois, elle se servait beaucoup de l'*acqua tofana* qui a fait disparaître tant d'hommes hostiles aux révolutionsnaires.

« La pharmacie, écrit à ce sujet l'auteur de *Juifs et Francs-Maçons*, connaît un poison, qu'elle nomme *acqua tofana*, dont la composition est attribuée à une célèbre empoisonneuse italienne du nom de Tofana qui, à cause de ses crimes, fut étranglée en 1730. Ce poison est extrêmement subtil et ne laisse aucune trace.

Celui des Francs-Maçons, qu'ils appellent aussi *acqua tofana* ou *tophana*, avec un léger changement d'orthographe, est bien plus dangereux et bien plus redoutable.

« Ce tonique, dans la composition duquel entreraient, paraît-il, de l'opium et des mouches cantharides, est aussi clair que l'eau la plus limpide et n'a aucun goût. Il attaque les parties nobles du corps et, selon la dose absorbée, il opère des effets divers, soit la mort instantanée, soit la mort à des intervalles plus ou moins éloignés; il produit une maladie de langueur ou bien d'idiotisme ou bien encore sans coliques, ni douleurs, ni symptômes particuliers, il conduit à un état de faiblesse et de consommation tel que la science est impuissante et la mort inévitable. Ce serait, dit-on, un Franc-Maçon, pharmacien à Naples, qui aurait inventé ce poison, probablement en perfectionnant l'*acqua tofana* déjà connue. Il n'aurait travaillé que pour la secte et sans doute d'après les ordres de ses chefs; aussi la composition de ce tonique infernal, qui ne se fabrique qu'à Naples, est restée leur secret. »

« Je suppose que les médecins affiliés ont trouvé mieux. En tous cas, l'empoisonnement par les denrées alimentaires, par les liquides, est un grand instrument des desseins de la Maçonnerie. « Le peuple, a dit Campanella, sait-il de quels poisons est fait le philtre qu'on lui fait boire? » Les meurtres, de plus en plus nombreux, les maisons de fous pleines, les suicides qui augmentent sans cesse attestent les effrayants ravages que produisent ces breuvages dans lesquels, à part l'eau, n'entre aucun élément qui ne soit funeste à la santé.

Devant cet alcoolisme léthifère on se prend à

songer à l'époque où les Crieurs de vin étaient en même temps Crieurs de morts et s'en allaient, vêtus d'une dalmatique semée d'ossements entrecroisés, annoncer partout le nom des trépassés. C'est leur propre mort que les marchands d'aujourd'hui pourraient annoncer d'avance à ceux auxquels ils versent l'absinthe et le trois-six.

Les rois chrétiens avaient fait de cette question l'objet de leur plus constante sollicitude. Ecoutez Louis Blanc, lui-même, dont on ne récusera pas le témoignage.

« Mêlées à la religion, écrit-il, les corporations du Moyen Age y avaient puisé l'amour des choses religieuses, mais protéger les faibles était une des préoccupations les plus chères au législateur chrétien. Il recommanda la probité aux mesureurs, il défend au tavernier de hausser jamais le prix du gros vin, comme boisson du peuple; il veut que les denrées se montrent en plein marché, qu'elles soient bonnes et loyales, et afin que le pauvre puisse avoir sa vie au meilleur prix, les marchands n'auront qu'après tous les autres habitants de la cité la permission d'acheter des vivres. »

Si vous consultez sur ceci un Passy quelconque ou un économiste officiel, il vous débiterait de solennelles turpitudes sur le mécanisme des échanges. La vérité, comme vous savez vous en rendre compte à l'aide de votre seul raisonnement, est que saint Louis faisait de la grande économie politique en mettant directement en rapports le producteur et le consommateur; il plaçait, face à face, les deux représentants du travail en reléguant au second plan l'intermédiaire, le parasite.

L'organisation actuelle étant juive est natu-

rellement la contre-partie de l'organisation chrétienne de saint Louis. Dans le commerce des vins, comme ailleurs, on a fait disparaître toutes ces petites maisons dont l'enseigne parfois séculaire, de bonne renommée et de traditionnelle probité, était une sorte de blason. Le système juif détruit à la fois la garantie de l'honneur individuel du commerçant et la garantie collective de la corporation pour substituer à tout cela la vague d'une compagnie anonyme.

Aujourd'hui le commerce des liquides appartient à quelques gros commanditaires, plus banquiers que marchands de vin, qui tiennent entre leurs mains, dans un vasselage absolu, les établissements de second ordre. Le marchand au détail n'est guère qu'un employé, un prête-nom; il gère ce qu'on appelle une *régie*; il ne peut s'adresser ailleurs quand on le sert mal, car, d'ordinaire, le loyer est payé directement par les fournisseurs du magasin. Un débit peut avoir cinq ou six patrons successifs, vous y trouverez toujours les mêmes liquides pris chez les mêmes industriels.

Le commerce des vins est donc devenu un commerce de produits chimiques où l'on expérimente toutes les inventions, où l'on pratique la gallisation, la pétioatisation, l'alunage, le salage, le sucrage, le plâtrage, où l'on combine les matières colorantes de toutes espèces, les ingrédients de toute nature.

On devine quelle influence désastreuse cette chimie exerce sur la santé publique.

(A suivre.)

Dans un très beau discours d'ouverture, M. Lucien Brun a rappelé les travaux des précédents congrès favorisés des bénédictions des Papes Pie IX et Léon XIII, et proclamé la conformité des idées du congrès avec l'admirable encyclique *Immortale Dei*.

Parlant ensuite de la décentralisation, sujet qui fait le thème des travaux du présent congrès, il fait applaudir la mémoire de M. le comte de Chambord, ainsi qu'un beau passage de Louis Veuillot sur la centralisation révolutionnaire et la centralisation chrétienne en France.

Arrive alors une remarquable étude du P. Forbes, critiquant le rôle et l'ingérence de l'Etat, dont les empiétements multiples sont signalés et condamnés.

Beaucoup de juriconsultes sont venus de tous les points de la France.

L'intérêt qui avait marqué la première journée du congrès des juriconsultes catholiques s'est soutenu pendant la seconde.

Au début de la séance générale du matin, M. Lucien Brun a donné lecture d'une dépêche annonçant que le Souverain-Pontife accordait au congrès la bénédiction demandée à Sa Sainteté.

Après les applaudissements qui ont accueilli cette lecture, on a successivement entendu :

Mgr de Kernaëret, qui a développé quelques considérations sur le rôle que l'Eglise a tenu à travers les âges, au regard de la décentralisation.

M. Gustave Théry, qui a fait ressortir, avec sa vigueur habituelle, les conséquences désastreuses du parlementarisme et conclu à la constitution d'une autorité forte, tempérée par un système sincèrement représentatif.

M. de Bussy, qui a lu un intéressant travail envoyé par M. H. Beaune, ancien procureur général à Lyon, et relatif à l'histoire de la décentralisation au moyen âge.

La séance du soir a été exclusivement consacrée à l'audition et à l'examen d'un rapport et d'un projet de M. Hervé Bazin tendant à l'établissement d'assemblées provinciales. On a commencé sur ce sujet une discussion approfondie, qui sera continuée.

Le traître Bazaine

Un document épouvantable pour le triste héros de Metz vient d'être publié à Paris par le journal le *Nouveau Monde*, organe accrédité des républiques hispano-américaines en France. C'est une lettre du général Porfirio Diaz, qui était en 1867 général en chef de l'armée libérale mexicaine et qui est en ce moment président de la république des Etats-Unis du Mexique.

Cette lettre dénonce une infamie monstrueuse, qui fait croire que la trahison était pour Bazaine une sorte de seconde nature.

Voici le document en question :

Le maréchal Bazaine, par l'intermédiaire d'une tierce personne, me fit l'offre de mettre entre mes mains les villes occupées par les Français, et de me livrer Maximilien, Marquez, Marinon, etc., si j'acceptais une proposition que j'ai repoussée, parce que je ne la trouvais pas honorable.

Une autre proposition, venant également de l'initiative du maréchal Bazaine, avait trait à l'acquisition de 6,000 fusils et de 4 millions de capsules. Si je l'avais désiré, il m'aurait vendu aussi des canons et de la poudre, mais j'ai refusé d'accepter ces propositions.

PORFIRIO DIAZ.

Les affaires de Bulgarie

On assure que l'opinion du général Kaulbars sur son voyage est qu'une grande partie de la population des campagnes ne veut pas de rupture avec la Russie et désire voir le gouvernement bulgare suivre les conseils donnés par l'empereur.

Le général est d'avis que l'entente entre l'Autriche et la Russie est mieux établie que jamais et que la politique de la Russie est toujours aussi pacifique.

Avant de venir en Bulgarie, il porta au czar de la part de l'empereur d'Autriche, des assurances absolues de paix et revint ensuite en Autriche pour donner à l'empereur des assurances aussi formelles dans ce sens.

Il mit l'empereur au courant de la mission dont il était chargé en Bulgarie et lui annonça qu'il avait reçu l'ordre de faire une tournée dans le pays. Un accord complet fut établi sur ces divers points.

Depuis son arrivée en Bulgarie, le général Kaulbars a toujours informé les premiers agents et consuls d'Autriche de ses faits et gestes.

Les incidents qui ont eu lieu dimanche à Sofia ont fait l'objet d'un actif échange de dépêches entre le gouvernement russe et le général Kaulbars.

Il est possible que celui-ci reçoive l'ordre de ne pas continuer sa tournée et de rentrer en Russie par Odessa ; dans le cas contraire, il ira soit à Bourgas, soit à Roustchouk.

Aucune manifestation hostile n'a eu lieu

ces derniers jours devant la demeure du général.

Il a reçu dans la journée de mercredi plusieurs groupes de paysans des environs de Varna, venus pour le saluer et lui dire qu'ils désiraient une entente avec la Russie.

Le *Journal des Débats* reçoit de Berlin la dépêche suivante :

Mes renseignements continuent à être pacifiques et l'on croit de moins en moins à un conflit possible : 1° à cause de la disproportion des forces entre la Russie et la Bulgarie ; 2° parce que l'opinion publique en Russie est fortement refroidie et commence à se montrer assez indifférente à l'endroit des *petits frères* ; 3° parce qu'aucune grande puissance ne s'intéresse assez à eux pour se brouiller avec la Russie ; 4° parce que la Russie veut la paix et se refuse à des aventures quelconques.

La nouvelle du rappel des réserves dans les gouvernements du sud de la Russie, annoncée par certains journaux, est dénuée de tout fondement.

La Chine et le Vatican

La *Saint-James Gazette* assure qu'en dépit de l'échec momentané des négociations relatives à l'établissement de relations diplomatiques directes entre le Vatican et la Chine, cette dernière continue de se montrer très amicale pour le Pape. On est absolument convaincu à Pékin que le Pape, une fois délivré de la pression du gouvernement français, ne fera aucune difficulté pour régler la question dans le sens des vœux de la Chine. L'envoyé chinois à Rome, avant de quitter la Ville Eternelle, a communiqué au Pape un message très amical du gouvernement.

La Chine est résolue, de toutes façons, à se défaire du protectorat français sur les missions chrétiennes, et l'on ne doute pas à Pékin que la France n'abandonne ses prétentions. Dans le cas contraire, elle serait obligée de les maintenir par la force.

Renseignements et Nouvelles

France. — Le ministre des Etats-Unis à Paris a invité le gouvernement de la République à se faire représenter à la cérémonie d'inauguration de la statue de la Liberté, qui doit avoir lieu à New York le 28 octobre courant.

Une invitation était réservée au conseil municipal de Paris, qui a délégué M. Deschamps, vice-président, pour représenter la ville à cette cérémonie.

On se souviendra que cette statue gigantesque, œuvre de Bartholdi, a été offerte en cadeau à la grande République américaine par des souscripteurs français.

Allemagne. — Une maison destinée à l'éducation des missionnaires catholiques, qui seront envoyés plus tard en Afrique, s'ouvrira à Munster, en Westphalie, vers Pâques de l'année prochaine ; on a déjà fait l'acquisition d'une belle propriété pour y installer ce séminaire. M. le recteur Arnheim, qui séjourne actuellement à Reichenbach, en Bavière, sera chargé de la direction de l'entreprise.

Irlande. — On vient d'arrêter à Kiskeame, dans le comté irlandais de Cork, le chef de la bande qui, sous le nom de « moonlighters » (compagnons du clair de lune), commet depuis si longtemps, la nuit, toutes sortes de crimes agraires.

C'est l'individu qui s'est fait une sinistre célébrité sous le nom de « capitaine Moonlight », adopté par ses complices. Deux de ses associés ont été arrêtés en même temps que lui. On attribue cette nouvelle capture à l'énergie et à l'activité déployée par le général sir Redvers Buller, envoyé en Irlande précisément pour traquer les moonlighters.

Etats Unis. — Une dépêche d'Orange (Texas) annonce que la ville située sur les passes de la Sabine a été entièrement détruite, le 12 au soir, par un débordement de ce fleuve ; 65 personnes ont péri. Un hôtel qui en renfermait 20 a été balayé dans la baie ; les habitants ont tous été noyés.

L'inondation de Sabine-pass a été causée par un ouragan qui poussait la mer dans le goulet aboutissant au lac Sabine ; cinquante cadavres ont été retrouvés, mais le nombre des victimes est plus considérable. Sabine City comptait deux cents habitants.

D'autres ouragans ont causé des dégâts à la Nouvelle-Orléans et à Chicago.

Par suite d'une décision prise par l'Association dite « Knighthood of manufactures », cinquante-neuf fabriques de l'Etat de New-York fermeront aujourd'hui samedi ; 25,000 ouvriers seront sans travail.

Mexique. — Une dépêche de Paso del Norte dit que M. González, l'ancien président du Mexique, a été assassiné dans une ville de l'intérieur.

Canton de Fribourg

Comme ils se connaissent !

Par suite de l'entrée en fonctions de M. le conseiller d'Etat Python, le tribunal de la Sarine s'est trouvé composé presque entièrement de bienpublicards. On aurait pu supposer que l'aventure aurait charmé certains de nos avocats qui, en mainte occasion, n'ont pas épargné dans la presse les récriminations contre la « justice libertarde. » Mais il est arrivé, au contraire, que la com-

position du tribunal a déplu aux avocats, qui ont refusé de plaider devant lui. Toutes les causes ont dû être remises à quinzaine.

Cela se passait le jeudi 14 courant, en séance du tribunal civil, et non pas le vendredi 15, comme l'annonce la petite *Union*, qui s'en prend, on ne sait pourquoi, à M. le juge Charles Gottrau, qui présidait le tribunal.

CONSEIL D'ÉTAT

Séance du 15 octobre

On nomme : MM. les révérends curés François Wulleret, à Grésuz, Storny, J.-J., à Planfayon, Klaus, Joseph, à Chevrières, J. Lauper, à Wunnewyl, membres des commissions scolaires respectives de Châtel-sur-Montsaivens et Grésuz, de Planfayon, de Chevrières et de Wunnewyl ; M. Jean-Pierre Uldry, à la Neaveville, démissionnaire de sel au dit lieu.

— Les communes de Romanens et des Ecasseys sont autorisées à faire des ventes de bois ; l'hospice de Billens et la commune de Romont, à vendre les art. 178 à 187 du cadastre d'Esmonts et 146 du cadastre de Saugy ; la commune de Mézières à vendre les art. 537^{ab} et 568^{ab} de son cadastre.

Le 14 courant, vers huit heures du soir, M. Jean Grandjean, syndic de Montbovon, est décédé subitement. Rien ne faisait prévoir ce décès, car M. Grandjean est resté en bonne santé de ses travaux. On croit à une rupture d'anévrisme.

M. Grandjean était un sage administrateur qui laisse un vide dans la bonne commune de Montbovon.

Mardi, dans la matinée un gros char de fumier descendait depuis le manège vers la rue de Morat. Le domestique qui devait serrer la mécanique se trompa et, au lieu d'enrayer, il tourna la manivelle en sens inverse. Le char entraîna aussitôt les chevaux qui heureusement étaient bien tenus en mains par le charretier. Mais celui-ci ne put empêcher la marche toujours plus accélérée du lourd véhicule dont le timon alla enfoncer la porte de l'arsenal qui se trouve au bas du Varis. C'est vraiment un prodige que les chevaux n'aient pas été écrasés contre la façade du bâtiment.

SOCIÉTÉ DE SECOURS MUTUELS

de la ville de Fribourg

Assemblée générale ordinaire

Dimanche 31 octobre 1886,

à 4 heures de l'après-midi

A L'HOTEL DU CHASSEUR, A FRIBOURG

TRACTANDA :

- 1° Nomination de la Commission examinatrice des comptes pour l'exercice 1887 ;
- 2° Admission de nouveaux membres ;
- 3° Modifications et adjonctions à apporter aux Statuts (proposition du Comité) ;
- 4° Propositions individuelles.

Observations. — Les personnes qui auraient des candidats à présenter sont priées de s'annoncer chez le président de la Société, M. Kæch, jusqu'au samedi 30 octobre, à 5 heures du soir.

LE COMITÉ.

Eglise des RR. PP. Cordeliers

Dimanche 17 octobre

A 9 heures. Célébration d'une première messe. A l'Evangile, sermon de circonstance.

†

L'office de septième pour

Monsieur Roger de PETTOLAZ

aura lieu lundi 18 octobre, à 8 heures 1/2, à Saint-Nicolas.

R. I. P.

FAITS DIVERS

HORRIBLES EXERCICES. — Un terrible accident vient d'arriver au Cirque Wagner, actuellement en représentations en Russie, à Simbolks, sur le Volga.

Le fils du directeur faisait tous les soirs des sauts, accompagnés de piouettes, par-dessus trente baïonnettes tenues par des soldats. Au dernier saut, il ne prit pas assez d'élan et s'emboîtra sur les deux dernières. La mort fut instantanée. On fut obligé d'enlever le cadavre qui était resté accroché aux baïonnettes.

Quand donc interdira-t-on de pareilles représentations ?

Bibliographie

La Connaissance des temps évangéliques. — M. l'abbé MÉMAIN, chanoine de Sens. — Un beau volume de 560 pages avec tableaux et planches lithographiées. — Prix : 5 fr., et franco par la poste 6 fr. En vente à Fribourg, à l'imprimerie catholique.

La *Connaissance des temps évangéliques* contient avec l'histoire de Notre-Seigneur et des Apôtres, la solution de toutes les difficultés chronologiques et autres qui s'y rattachent.

Si quelque lecteur se sentait peu d'attrait pour ce livre de haute science, qu'il se rassure. Habile écrivain autant que puissant logicien, M. l'abbé Mémain enveloppe ses arguments de tant de clartés et de couleurs si attrayantes, que les hommes les plus étrangers aux recherches de l'érudition liront ce livre avec entraînement. D'ailleurs, il a relégué, à la fin du volume, dans des notes, tout ce qui est susceptible de discussion et tout ce qui est de pure science.

Pour éclairer ceux qui ne connaissent pas encore cet important ouvrage, nous allons en donner un aperçu en indiquant les divisions principales du livre et quelques-unes des questions qui y sont traitées.

L'ouvrage est divisé en sept parties. Dans la première, l'auteur, après avoir rappelé l'utilité et les problèmes de la chronologie évangélique expose l'état général du monde païen et du peuple juif à l'époque de Jésus-Christ. De là, deux chapitres brillants, dont le second, sur l'état des Juifs, intéresse d'autant plus que ce sujet a été rarement traité, et qu'il est cependant d'une importance capitale pour l'histoire évangélique.

Dans la seconde et la troisième partie, sont établies les dates précises de la naissance, de la prédication, de la passion et de la mort de Notre-Seigneur. M. Mémain renforce, par des arguments nouveaux, la chronologie adoptée par l'Art de vérifier les dates, mais contestée dans ces derniers temps par un certain nombre d'exégètes.

Cette chronologie, que l'on pourrait appeler la chronologie classique de la vie de Notre-Seigneur, place sa naissance au moins quatre ans avant l'ère vulgaire et sa mort en l'an 33 de cette ère. Telle est, en effet, la chronologie suivie par les savants les plus célèbres, notamment par Bossuet, Tillemont, Noël Alexandre, les Bénédictins, et dans ces derniers temps par M. Wallon de l'Institut et l'abbé Daras.

M. Mémain confirme de nouveau et précise cette chronologie par ses laborieuses recherches. Il y a là de vraies découvertes historiques : ainsi, le jour de la nomination et le jour de la mort du roi Hérode, le redressement de plusieurs textes importants, mal compris de la plupart des traducteurs et en particulier de M. Renan, lequel avait argué de ces erreurs pour calomnier saint Luc, la confirmation du récit d'Eusèbe au sujet de la conversion d'Abgar, roi d'Edesse, la date authentique de cette conversion, l'année véritable de la révocation de Pilate, les règles de la Pâque chez les Juifs, etc., etc.

Des réflexions pieuses, des tableaux pleins de fraîcheur, quelquefois des pages éloquentes relèvent l'aridité apparente du sujet.

L'ordre chronologique des faits évangéliques et leurs corrélations avec les faits contemporains de l'histoire profane font l'objet de la cinquième partie, laquelle offre au lecteur une histoire raisonnée et complète de la vie de Notre-Seigneur [et des Apôtres]. Ici encore nous retrouvons des aperçus aussi intéressants par leur justesse que par leur nouveauté.

Mais avant de poursuivre ainsi le but de ses recherches, l'auteur s'est arrêté dans la quatrième partie à reproduire les preuves de l'authenticité des Evangiles, soit en considérant ceux-ci dans leur caractère extrinsèque, soit en les examinant en eux-mêmes. Cette étude, qui a donné lieu à d'immenses travaux chez les Allemands, est circonscrite par M. Mémain à deux ou trois chapitres substantiels, qui résumant tout ce qu'une sage critique a découvert sur ces diverses questions.

Une sixième partie très intéressante est consacrée à l'histoire et à la réfutation des erreurs qui se sont produites à l'occasion de la chronologie évangélique. Elle se termine par cette belle et profonde réflexion qui ne peut manquer d'étonner les lecteurs catholiques :

« On se demandera peut-être pourquoi Dieu n'a point, dans l'Evangile, éclairé toutes ces dates d'une complète lumière ; pourquoi Il a laissé planer sur elles cette obscurité qui a provoqué ensuite tant de controverses parmi les auteurs chrétiens ? — Il est le maître ! Mais, avant de recourir à cette raison dernière des actes divins, nous pouvons ici pénétrer sans témérité les vues de la Providence. Dans toutes les révélations de Dieu, il y a une partie lumineuse et une partie obscure : la partie lumineuse pour éclairer la foi, la partie obscure pour exercer la science ; la science et la foi sont ainsi amenées à connaître Dieu, chacune suivant sa nature. Ainsi, pour la chronologie sacrée, l'Evangile satisfait la foi nécessaire à tous, en indiquant la date principale qui est celle de l'an 15 de Tibère (*Luc*, III, 1) ; il abandonne ensuite à la science le soin de chercher les autres dates, tout en lui donnant libéralement les principaux éléments de ces recherches. Dans l'Ancien Testament, la *Genèse*, par des problèmes semblables, a conduit aux pieds du Dieu Créateur la science de nos géologues et de nos naturalistes. Les problèmes chronologiques de l'Evangile servent pareillement à faire connaître le Dieu Sauveur. Il est beau de voir des astronomes tels que Kepler, Calvisius, Ideler, agenouillés devant le berceau du Christ, et cherchant dans les cieux l'étoile qui guida les Mages, ou bien calculant la position des astres au-dessus de la Croix du Calvaire. Que de fois les salles de l'Académie n'ont-elles point entendu de savantes dissertations sur ces questions difficiles ! L'astronomie, la numismatique, l'histoire profane, la Géographie ont dû venir tour à tour éclairer de leurs lumières la vie de l'Homme-Dieu, et elles ne l'ont point fait sans être sanctifiées elles-mêmes par une lumière plus auguste. »

Enfin la dernière partie, qui est plus spécialement au ressort des savants, contient les recherches historiques et astronomiques, au moyen desquelles l'auteur a pu rétablir l'ancien calendrier des Juifs au temps de Jésus-Christ. Tout en confessant notre incompetence sur ce sujet, nous ne pouvons nous empêcher de dire que les thèses de M. Mémain nous ont frappé par leur claire exposition et leurs rigoureuses conclusions.

